



Dans quels cas le Conseil d'État juge-t-il en premier et dernier ressort ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **91 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Dans quels cas le Conseil d'État juge-t-il en premier et dernier ressort ?

Le Conseil d'État rend des décisions "en premier et dernier ressort" quand il s'agit d'affaires qui relèvent de sa compétence directe et qui ne sont pas susceptibles d'être contestées devant une cour d'appel.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/269144-dans-quels-cas-le-conseil-detat-juge-t-il-en-premier-et-dernier-ressort>